



DÉPARTEMENT DU GARD

Téléphone : 04 66 80 70 87  
mairie.congenies@wanadoo.f

## INFORMATION AUX ADMINISTRES

La pandémie de COVID-19, qui touche entre autre notre pays, a amené le gouvernement à prendre différentes mesures.

Parmi celles-ci, figurent le report de l'installation des nouveaux conseils municipaux élus dès le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales.

De ce fait, les équipes sortantes restent en place et se doivent, dans cette période de crise, de gérer les affaires courantes.

Dans le cadre de Plan de Continuité de l'activité, et afin de préserver la santé des personnels, nous avons pris les mesures suivantes :

- Mettre en place un service minimum pour les personnels techniques et administratifs
- Assurer un accueil téléphonique le matin de 8h30 à 12h00, et physique si nécessaire (sur rendez-vous)
- Assurer une présence de terrain le matin et une astreinte l'après-midi pour le personnel technique
- Recenser individuellement les besoins des personnes pouvant se retrouver en difficultés durant cette période.

Je vous rappelle qu'un registre est ouvert en mairie, depuis la canicule de 2003, sur lequel vous pouvez être recensé.

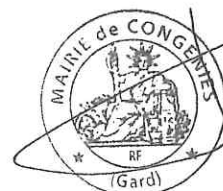
Le conseil municipal et le personnel restent mobilisés pour vous accompagner dans cette période exceptionnelle et assurer les missions de service public qui incombent à une Commune.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance des sentiments les meilleurs.

Congénies le 27 mars 2020

*Tenez soin  
de vous*

Le Maire  
Michel FEBRER



*du*